

Avis public

du scrutin référendaire

Municipalité

Acton Vale

Scrutin du

2025

10

05

année

mois

jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux personnes inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné, zones 137, 138 et 139 que :

Page1de2

1. un scrutin est nécessaire à la suite de l'adoption :

☒ du règlement;

☐ de la résolution;

Pour consultation : Hôtel de Ville

Endroit

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h

Dates et heures :

numéro :006-2025;

titre :Règlement 006-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale;

objet :Concernant les usages autorisés dans les zones 137 et 138. De revoir les limites des zones 137, 138 et 139 afin de mieux encadrer les usages pour les lots no 6 603 854 à 6 603 863 inclusivement ainsi que le lot 6 617 009.

date de l'adoption :16 juin 2025;

2. la question référendaire est la suivante :

Approuvez-vous le règlement 006-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003 de la Ville d'Acton Vale, afin de revoir les limites des zones 137, 138 et 139 afin de mieux encadrer les usages pour les lots no 6 603 854 à 6 603 863 inclusivement, ainsi que le lot 6 617 009.

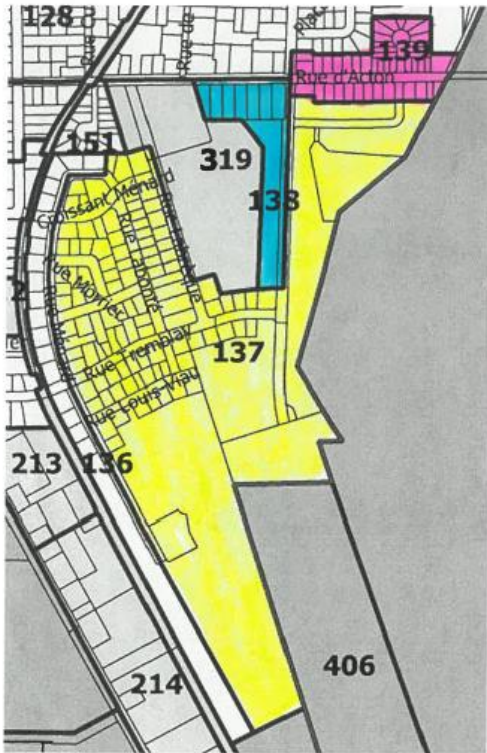
3. le scrutin concerne :

☐ l'ensemble de la municipalité;

☒ un secteur de la municipalité;

Description sommaire du périmètre du secteur concerné

SECTEUR : Zones 137-138 et 139



4. les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts le de 10 h à 20 h aux endroits suivants :

2025	10	05
année	mois	jour

endroit Carrefour des Générations
au 1535, 3^e Avenue, Acton
Vale

section de vote (n^{os}) 1

6. le recensement des votes sera effectué au lieu, à la date et à l'heure suivants :

endroit Carrefour des Générations
1535, 3^e Avenue Acton Vale

date 5 octobre 2025

heure 20h00

Signature

Donné à Acton Vale, le

2025	08	06
année	mois	jour

Claudine Babineau

Greffier ou secrétaire-trésorier

Pour plus d'information, composer le

450	546	2703
Ind. rég.	Numéro de téléphone	